

AVIS PUBLIC

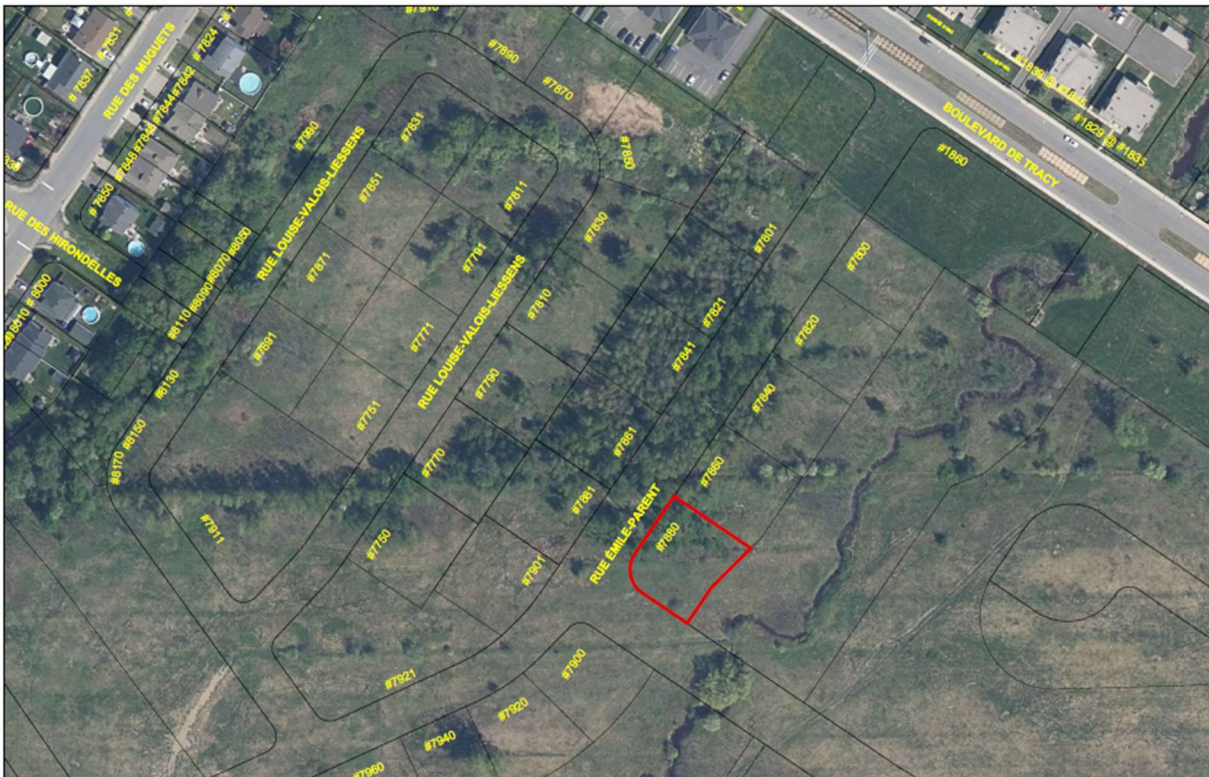
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu à l'hôtel de ville du 71, rue Charlotte, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à compter de 19 h, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1. Propriété située au 7880, rue Émile-Parent

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de trois étages comprenant six logements sur le terrain visé, soit :

Augmenter l'empiètement de deux escaliers extérieurs menant à un niveau autre que le rez-de-chaussée d'un bâtiment projeté dans la marge arrière à 3,20 m au lieu de 1,5 m, comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à cette séance du conseil municipal.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2026.

Le greffier,

René Chevalier